



À Estrées-Saint-Denis,  
Le 01 Octobre 2025

La Présidente  
A  
Monsieur LEFEVRE Laurent  
Responsable d'opérations  
DREAL Hauts de France / SMI  
Pôle Maîtrise d'ouvrage  
56, rue Jules Barni  
80040 AMIENS CEDEX 1

Monsieur LEFEVRE,

Références

Réf. : SM/SL/EA/SD/2025-519  
Objet : Mise à 2x2 voies RN31 :  
Observations dans le cadre de la  
concertation  
Copie à Mme DENIS DINTILHAC la  
garante de la concertation

Renseignements

1 rue de la Plaine  
60190 Estrées-Saint-Denis

Du lundi au vendredi  
9 h-12 h et 14 h-17 h

03 44 41 31 43  
[urbanisme@cc-pe.fr](mailto:urbanisme@cc-pe.fr)  
[www.ccplaine-estrees.com](http://www.ccplaine-estrees.com)

Dans le cadre de la concertation sur la mise à 2x2 voies de la RN31 sur le territoire de la CCPE et de l'Agglomération de la Région de Compiègne, nous souhaitons porter à votre connaissance plusieurs éléments.

Nos remarques ont été transmises en mai 2024. Il apparaît nécessaire de réitérer nos observations pour donner suite à l'analyse des documents soumis à la concertation du 15 Septembre au 10 Octobre 2025.

En effet, à la suite de la réunion publique du mardi 16 Septembre 2025 dans la salle municipale de Canly, les différentes variantes de l'aménagement de la RN31 ont été présentées.

Après échange avec l'ensemble des maires des communes traversées, je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous nos remarques à intégrer dans la démarche de concertation sur les 4 variantes proposées :

- La variante A permet de conserver la même vitesse sur l'ensemble du tracé de la déviation de la RN31 depuis Beauvais jusqu'à Compiègne. Mais la multitude d'axes secondaires créés pour maintenir les circulations de part et d'autre de la RN31 impacte trop fortement le compte foncier de la Plaine d'Estrées.
- La variante C est intéressante car elle permet de fluidifier les circulations entre la sortie de l'A1 et l'entrée de l'Agglomération de Compiègne. Cependant, le fait de ne prévoir que la requalification de l'existant à 80km/h dans la partie ouest du tronçon ne correspond pas aux attentes des communes traversées. De plus, le carrefour aménagé en entrée d'Arsy, juste avant l'accès à l'A1, au lieu d'un échangeur, génère de nombreuses interrogations sur la sécurité d'un tel aménagement. En effet, de nombreux poids lourds empruntent cet axe, certains d'entre eux se rendent au sein de la ZAE de la Tour à Arsy et ils devront « couper » les flux de trafic de la RN 31.
- Les variantes B et D ne correspondent pas aux attentes des élus du territoire.

Après étude de l'ensemble des variantes précitées, les élus de la Plaine d'Estrées souhaitent que les services de la DREAL étudient la proposition suivante :

- prendre pour base la variante C en lui apportant les modifications ci-dessous :
- prévoir la partie Ouest du tronçon (entre le bois de Lihus et l'intersection avec Arsy) en 2x2 voies à 90km/h
- puis après l'A1, en partie Est, mettre en 2x2 voies express à 110 km/h.

Il serait nécessaire de prévoir un échangeur à Arsy (au seul accès conservé) du fait du nombre important de véhicules ayant besoin d'accéder à la ZAE de la Tour. Cet échangeur a des visées essentiellement sécuritaires, quelque soit la vitesse autorisée sur le tronçon Ouest.

Dans le cadre de la concertation, les élus souhaiteraient avoir des précisions sur la variante C concernant les axes secondaires créés autour de la mise à 2x2 voies express dans la partie Est du territoire. Ces axes seront-ils rétrocédés aux territoires ? Seront-ils intégrés dans les comptes fonciers de la Plaine d'Estrées ?

Nous vous prions d'agrérer, Monsieur LEFEVRE, l'expression de mes salutations respectueuses.

La Présidente de la CCPE et Maire de Rémy



Mme le Maire de Moyvillers

Annick DECAMP

A blue ink signature of the name Annick DECAMP.

M. le Maire de Grandfresnoy

A blue ink signature consisting of several intersecting lines forming an 'X' shape.

Yvan WASYLYZYN

M. le Maire de Canly

A blue ink signature consisting of several intersecting curved lines.

Lionel GUIBON